Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260430-DELIB_2026_049-DE

AN OSPITAL L'HÔPITAL CAMFROUT Arook atao

DELIBERATION 2026_049

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six,

Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil : 23 avril 2026

Présents	Votants
17	18

Présents : M. GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, M. BRAJEUL Daniel, Mme VANUXEM Fanny, M. LHOMEDET Ludovic, M. LOIRE Guy, Mme CORRE Marie-Noëlle, M. LE BUZIT Éric, M. PONS Benjamin, Mme GAMBIER Dorothée, Mme JACOB Sonia, Mme QUILLÉVÉRÉ Alice, M. SOUBIGOU Pascal, M. AUTRET Philippe, Mme THINZILAL Florence, M. CHARVIN Thomas, M. LÉON Jean-Jacques, Mme NICOLAS Laurence

Absents : Mme BIRHART Ludivine (procuration donnée à M. GUÉNEUGUÈS), Mme GUICHOUX Sisilia

Secrétaire de séance : Thomas CHARVIN

Objet : Instauration d'un droit de place au marché hebdomadaire de la commune

Vu la délibération n° DELIB_2026_047 en date du 29 avril 2026 portant création d'un marché communal hebdomadaire.

Monsieur le Maire propose d'instaurer un droit de place pour les professionnels qui souhaitent être présents sur le marché hebdomadaire de la commune. Il propose de fixer un tarif annuel de 1 € le mètre linéaire dans la limite maximum de 5 € quel que soit la longueur totale du stand.

Votes pour	18
Votes contre	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'instauration d'un droit de place au marché hebdomadaire de la commune ;
- **APPROUVE** le tarif annuel de 1 € le mètre linéaire dans la limite maximum de 5 € quel que soit la longueur totale du stand.

- *Pour extrait, certifié conforme par Mr le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le 04/05/2026*

Jean-Jacques GUÉNEUGUÈS
Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT